

 <p><b>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne</b> www.caese.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du Registre des délibérations du Conseil Communautaire <b>Conseil Communautaire du 22 septembre 2025</b>  <i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2025- 085</b></p>
---	--	---

**Budget annexe SPANC  
Compte administratif de dissolution 2024**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saclas, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Nombre de conseillers en exercice : 75.**

**Conseillers présents physiquement** : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (58).

**Conseillers absents / excusé(e)s** : Mesdames et Messieurs Johann MITTELHAUSSER, Denis YANNOU, Franck MARLIN, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (13).

**Conseillers ayant donné procuration** : Mesdames et Messieurs Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (4).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2012-162 du 8 mars 2012 relative à la création du Budget annexe SPANC,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2023-074 en date du 19 juin 2023 décidant de la dissolution des budgets annexes SPANC et Assainissement sans TVA et le transfert vers le nouveau budget Assainissement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M49,

**CONSIDÉRANT** que le Compte de gestion de dissolution relatif au budget annexe SPANC transmis par Monsieur le Comptable du Trésor public d'Etampes n'appelle ni observation ni réserve,

**CONSIDÉRANT** que le Compte de gestion de dissolution, dans son exécution budgétaire, est conforme au Compte administratif et ne présente aucun écart,

**CONSIDÉRANT** que la présidence du Conseil communautaire est assurée par Monsieur Bernard DIONNET, Monsieur le Président s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 VOIX POUR** (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Guy CROSNIER, Daniel CIRET, Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), **2 VOIX CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES) et **1 ABSTENTION** (Xavier GUIOMAR).

**APPROUVE** le Compte administratif de dissolution 2024 du Budget annexe SPANC, comme suit :

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		
Recettes		- €
Dépenses		- €
<b>Solde d'exécution</b>		- €
Excédent reporté 2023	Transféré au budget Assainissement	
<b>Résultat de clôture 2024</b>		- €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes		- €
Dépenses		- €
<b>Solde d'exécution</b>		- €
Excédent reporté 2023	Transféré au budget Assainissement	
<b>Résultat de clôture 2024</b>		- €
Restes à réaliser 2024 en recette		- €
Restes à réaliser 2024 en dépense		- €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		- €
<b>Résultat de clôture 2024 avec RAR</b>		- €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		- €

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de l'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...